

Séance du 24 novembre 1928

Du Mardi 20 novembre 1928.  
Convocation du conseil Municipal pour le Samedi  
24 novembre 1928 à vingt heures, à la Mairie pour  
la tenue de la session de novembre,  
Le Maire.

Blondel

L'an mil neuf cent vingt huit, le Samedi 24 novembre  
1928, les membres du conseil Municipal d'Orsay,  
régulièrement convoqués se sont réunis, dans la Salle  
de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Paul Blondel  
Maire, pour la session ordinaire.

Étaient Présents : M<sup>rs</sup> Blondel Maire, Bevasseur, Befeve  
adjoints, Lemerle, Dreux, Chouvenin, Marotte, Lorne,  
Vilain, Beroux, Colin.

Absents excusés : Simon, Croué, Joly, Priost.

Le conseil choisit pour secrétaire M<sup>r</sup> Chouvenin, lequel  
fait lecture du procès verbal de la précédente séance  
qui est adopté à l'unanimité.

Acte est donné à M<sup>r</sup> le Maire, des diverses communi-  
cations qu'il a faites au conseil.

1<sup>re</sup> lettre M<sup>me</sup> Courtépée

2<sup>re</sup> lettre Fondard

3<sup>re</sup> lettre Befeve (legs Farzat) renvoyé à la Commission  
des Finances.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil  
que dans sa séance du 10 octobre 1928, il a été  
autorisé à signer un avenant avec la C<sup>ie</sup> des  
Assurances Mutuelles 9 me Royale à Paris pour la  
somme de 510000 francs. Le montant de cette  
assurance étant de 540000 francs, soit 30000 francs  
de plus, représentée par l'assurance de la Pompe  
à Incendie sous dans la séance du 10 octobre 1928,  
Le Conseil

autorise M<sup>r</sup> le Maire à signer cet avenant s'élevant  
à la somme de 540000 francs.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une  
lettre de la S<sup>te</sup> Sportive la Jeanne d'Arc demandant

## Correspondances

### Assurance des Bâtiments Communale Complément

app. 29/11.28

### Etoile Sportive + Jeanne d'Arc Cession d'armes

Ecole Maternelle  
Arbre de Noël

app. 29/11.28

Gratification à M<sup>r</sup>  
Daré. instituteur

app. 29/11.28

Indemnités aux  
Instituteurs & Institutrices  
ne bénéficiant des œuvres  
p<sup>er</sup> scolaires.

Subvention  
timbres anti-tuberculeux  
Formation du Comité  
de propagande

Ecoles. Congés

Apprentissage gratuit

app. 29/11.28

la cession de deux armes qui avaient été attribuées à l'ancienne société et qui étaient restées en dépôt à la Mairie depuis la dissolution de cette société.

Le Conseil,

Vu la formation de la S<sup>te</sup> Jeanne d'Arc en S.A.G. n° 13082 autorise cette cession.

Sur la demande de M<sup>lle</sup> Gilis, Directrice de l'École Maternelle le conseil vote la somme de cent francs, qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1928 et destinée à l'achat d'objets, pour un arbre de Noël.

Le Conseil vote à titre d'ancienneté à M<sup>r</sup> Daré, instituteur adjoint la somme de cinquante francs pour ses bons services à titre de gratification. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre des instituteurs et institutrices, demandant une augmentation pour la surveillance de la cantine.

Le conseil vote la somme de cent francs soit 25 francs à chacun des agents, cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le conseil vote la somme de cent francs pour l'achat de 1000 timbres anti-tuberculeux à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, et désigne pour la formation du comité de propagande.

Monsieur Blondel Maire président. M<sup>r</sup> D<sup>r</sup> André  
M<sup>r</sup> Barrière Directeur, école de garçons  
M<sup>lle</sup> Roux Directrice, école des filles  
M<sup>lle</sup> Gilis Directrice, école maternelle  
M<sup>r</sup> David secrétaire de la Mairie.

Le conseil, sur la proposition des Maîtres et Maîtresses des écoles communales, fixe ainsi qu'il suit, les six jours de congé supplémentaires: les 26, 28, 29, 31 décembre 1928, les 2, Janvier 1929, le lendemain de la fête de la Rosière.

M<sup>r</sup> le Maire rappelle au conseil, qu'aux termes de l'article 7 du testament de M<sup>r</sup> Archangé, le conseil doit émettre un vote, pour la désignation d'enfants de familles pauvres à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le conseil après avoir entendu la lecture de l'article en vertu duquel une somme de 125 francs est

destinée à payer chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de 200 francs tous les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un garçon.

Vu la liste d'inscription des jeunes filles,

de laquelle il résulte que:

M<sup>lle</sup> Grenadier Carmen née le 21 février 1914 à Orsay, domiciliée 72 rue de Paris. Orsay.

Vote:

M<sup>lle</sup> Grenadier 7 voix

M<sup>lle</sup> Grenadier Carmen est désignée pour l'apprentissage gratuit.

M<sup>r</sup> le Maire expose au conseil qu'aux termes du testament de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Parrat née Marie Adeline Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830 francs. Après lecture de la liste d'inscription comprenant 4 noms de personnes, il est procédé à un vote qui a donné les résultats suivants.

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Brossard 9 voix

V<sup>ve</sup> Baudouin 1 voix

V<sup>ve</sup> Dabin "

V<sup>ve</sup> Le Houlléc "

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Brossard est désignée comme bénéficiaire du legs Parrat en 1929.

Le Conseil,

Décide qu'une adjudication aura lieu le 22 décembre prochain à la Mairie, à 10 heures du matin, sur soumissions cachetées, pour l'enlèvement des boues, immondices et ordures ménagères dans la ville d'Orsay pendant l'année 1929.

Désigne M<sup>m</sup> Beroua et Vilain conseillers municipaux pour assister M<sup>r</sup> le Maire dans cette opération; que la commission se réserve le droit d'écarter tout soumissionnaire qui ne lui paraîtrait pas présenter toutes les garanties suffisantes.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil d'une lettre de M<sup>lle</sup> Roux, Directrice de l'école des filles demandant qu'il soit créé au cours complémentaires un cours de section commerciale pour les jeunes filles.

Bénéficiaire du legs  
Parrat

app. le 29/11.28

Adjudication des  
ordures ménagères

Création d'une section  
commerciale. École des filles  
Projet d'achat d'une  
machine à écrire  
Vote de crédits

Le conseil,  
donne un avis favorable à la création de ce cours.  
et vote la somme de 750 francs pour l'achat d'une  
machine à écrire "Remington". Cette somme sera  
prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

X  
Assistance aux femmes  
en couches.

M<sup>me</sup> Le Gal Anne Marie, domiciliée à Orsay, depuis  
le 7 avril 1928, ayant déjà un enfant de 16 ans, ayant  
son domicile de secours à Silvillac (Morbihan)  
admise en 2<sup>e</sup> partie.

Allocations Militaires

M<sup>me</sup> Claire Pauline Annelie Taudry f<sup>me</sup> Grenadier  
domiciliée à Orsay depuis le 1 octobre 1927, étant  
à son premier enfant, ayant son domicile de secours  
à Orsay. Vu le gain du mari - non admise.

Monsieur Le Maire donne connaissance au conseil de 3  
demandes d'allocation journalière pour soutien indis-  
pensable de famille art. 24 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 -  
présentées par :

Dubois Joseph Désiré Léon, domicilié à Orsay rue de Bozèu 36  
convoqué pour son service militaire.

Drague André Eugène Antonin, domicilié à Orsay rue de  
la Dimancheie, convoqué pour son service militaire

Haumet Pierre Désiré, domicilié rue de Bozèu 41  
convoqué pour son service militaire.

Le conseil après examen de ces demandes.  
Le conseil considérant que ces familles méritent intérêt  
et bienveillance, émet l'avis qu'une suite favorable  
soient données à ces demandes.

X  
Association Syndicale  
autorisée  
Les jardins d'Orsay

M<sup>r</sup> le Maire soumet au conseil, conformément à l'art.  
12 de l'arrêté Préfectoral du 18 octobre 1928, le dossier  
de constitution du Syndicat autorisé "Les jardins d'Orsay"  
Il invite le conseil à émettre un avis sur ce dossier.

Le conseil,  
Vu ses délibérations antérieures en date des 22 décembre 1923  
et 14 avril 1925, portant avis défavorable sur le projet de  
lotissement (exécution des lois du 14 mars 1919) et 19  
juillet 1924).

Maintient les avis mentionnés dans les délibérations  
sus. indiquées, et sous cette réserve, émet un avis favorable  
à la constitution de l'association syndicale, chargée de  
produire le dossier d'aménagement à soumettre aux formalités  
de la loi du 19 juillet 1924.

Travaux d'amélioration M<sup>r</sup> le Maire expose au conseil que M<sup>r</sup> Ordinaire — et de construction sur lotisseur est tenu aux termes du programme d'aménagement l'avenue S<sup>t</sup> Laurent gement approuvé — de supporter la moitié de la dépense en face le cimetière et à faire pour la mise en viabilité de l'avenue Saint en raccordement avec la Laurent au droit des parcelles du lotissement.

Route Nationale n° 188. M<sup>r</sup> le Maire ajoute que c'est la commune d'Orsay qui est propriétaire du côté opposé et que dans ces conditions il lui paraît nécessaire de confier à l'entrepreneur chargé des travaux du lotissement, l'ensemble de la mise en viabilité de l'avenue Saint Laurent entre la rue de la Prairie des Fleurs et la route Nationale n° 188.

Il fait connaître enfin que la dépense à la charge de la commune nécessite l'ouverture d'un crédit de 7500 francs.

Le Conseil,

la commission des chemins entendue :

Délibère.

Vote un crédit de 7500 francs à prélever sur l'ensemble des fonds libres de la commune.

Autorise M<sup>r</sup> le Maire à préparer un marché de gré à gré avec M<sup>r</sup> Collet entrepreneur à Falaiseau.

Demande à ce que ce marché soit soumis avant son approbation au vote définitif du Conseil Municipal.

M<sup>r</sup> le Maire fait connaître que la commune d'Orsay se trouvant propriétaire de l'avenue S<sup>t</sup> Laurent entre le lotissement Varion et la rue de la Prairie des Fleurs, il convient d'améliorer cette voie urbaine par :

1<sup>o</sup> la construction de bordures et caniveaux circulaires avec cailloux, pour l'écoulement des eaux, à l'entrée du cimetière.

2<sup>o</sup> l'établissement de bordures et caniveaux de raccordement du côté de l'avenue S<sup>t</sup> Laurent — bordant la bande de terrains joignant la route Nationale n° 188.

M<sup>r</sup> le Maire ajoute que les travaux seraient exécutés en vieux pavés de la route Nationale et que la dépense à faire s'élèverait à 6500 fr environ.

Vote de crédits

Le Conseil, Délibère;  
Vote un crédit de 6500 fr. à prélever sur l'ensemble des fonds libres de la commune.

Autorise M<sup>r</sup> le Maire à préparer un marché de gré à gré avec M<sup>r</sup> Collet entrepreneur à Palaiseau.

Demande que le marché soit soumis avant son approbation au vote définitif du Conseil Municipal.

Le Conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire à acheter au prix de 300 fr. la mille, 5000 pavés du rebut provenant de la route Nationale n° 188.

Vote un crédit de 1500 francs pour paiement de cet achat. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Achat de vieux pavés  
vote de crédit

J. Dreyfus  
A. Chauvin  
M. Lemaire  
M. Lemaire  
A. Lemaire  
A. Lemaire

## Séance du 26 janvier 1929

Du Mardi 22 janvier 1929.  
Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 26 janvier 1929 à 20 heures à la Mairie, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire,  
E. Lemaire

L'an mil neuf cent vingt neuf, le samedi 26 janvier, les membres du conseil Municipal d'Orsay, régulièrement convoqués se sont réunis, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bevasseur, premier adjoint au Maire pour la session ordinaire.

étaient

Étaient présents: MM<sup>es</sup> Levasseur 1<sup>er</sup> adjoint, Lefèvre 2<sup>e</sup> adjoint, Leroux, Marotte, Chouvenin, Lemerle, Colin, Dreux, Vilain, Borne,  
Absents excusés: MM<sup>es</sup> Blondel, Maire, Simon, Grouvé, Joly, Prévost.

## Correspondances.

Le Conseil choisit pour secrétaire, M<sup>l</sup> Chouvenin lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité. Acte est donné à M<sup>l</sup> le Maire faisant fonction des diverses communications qu'il a faites au conseil. Lettre du service Technique des P. E. E. relative au remplacement du poteau existant devant la maison Porte charcutier rue de Versailles par un potelet fixé sur l'immeuble.

Lettre de M<sup>l</sup> le Préfet de Seine et Oise, relative au lotissement Orsay Mondétour pour les travaux à exécuter par M<sup>l</sup> Borin.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de cette lettre, invite M<sup>l</sup> le Maire à mettre en demeure M<sup>l</sup> Borin d'exécuter les travaux dans les délais voulus.

Lettre de M<sup>l</sup> le Maire de Palaiseau, relative aux vérifications du pouvoir calorifique du gaz, Le Conseil demande à ce que l'on nous fasse connaître la somme qui reviendrait à notre commune pour sa participation.

Lettre de la C<sup>ie</sup> du Gaz et d'Electricité pour la caisse de compensation, allocation familiale, (demande d'accord). Le conseil demande de se mettre en rapport avec la C<sup>ie</sup> de Palaiseau pour connaître l'augmentation que cela entraînerait sur le prix du gaz.

Lettres Bonnet, Maire de Flairis, 1<sup>er</sup> des Transports autobus Versailles, chartes, arrêt au Guichet accepté  
Lettre de M<sup>l</sup> le Préfet, Case Communale sur les locaux loués en garnis.

## + Location de jardins derrière le cimetière.

Monsieur le Maire faisant fonction, dépose sur le bureau le plan des jardins à louer derrière le cimetière.

Le Conseil,

autorise M<sup>l</sup> le Maire à faire la location de ces jardins

app. 31/1.29

à raison de 50 francs chacun, cette location <sup>pourra</sup> être faite aux habitants d'Orsay de préférence avec baux de 3 à 6 ans, avec facilité de résiliation, en prévenant des deux côtés des parties 6 mois d'avance. Le lot n° 705 restera réservé. Sur la proposition de M<sup>e</sup> le Maire la réunion pour la désignation de la rosière est fixée au Dimanche 10 mars prochain à 14 heures.

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M<sup>e</sup> Lefèvre au sujet du monument de M<sup>me</sup> Farrat, se plaignant que le caveau a un besoin urgent d'être nettoyé.

Le Conseil, est d'avis de faire nettoyer le plus tôt possible le monument de M<sup>me</sup> Farrat; et que des dispositions soient prises, pour que le monument soit toujours entretenu en bon état de propreté.

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au conseil du testament de M<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Salmon léguant à la Com<sup>me</sup> d'Orsay, un titre de 1800 francs de rente 3% Français à charge par elle de payer; 1<sup>o</sup> à un marbrier une somme de 125 francs par an pour l'entretien à perpétuité en bon état de propreté son monument au cimetière.

2<sup>o</sup> au prêtre de la paroisse d'Orsay, de verser chaque année également à perpétuité une somme de 150 francs, pour qu'il célèbre tous les mois dans l'Eglise d'Orsay le 9 ou le 10 de chaque mois, une messe pour la famille Salmon - Tanfart et de recommander aux prières chaque Dimanche la famille Salmon - Tanfart.

3<sup>o</sup> Une somme de 25 francs également à perpétuité à la personne qui entretiendra, le cimetière, pour qu'il entretienne le tour de mon caveau très propre.

4<sup>o</sup> Une somme de 300 francs d'arriérage qui restera aux mains de la Commune comme réserve d'accumuler pour le jour ou des travaux de réparations et même reconstructions à la dite sépulture serait nécessaire, toutefois ces travaux ne devront jamais excéder le chiffre des arriérages disponibles de manière à ce que le capital reste toujours intact.

## Rosière

Date de la Réunion  
pour la désignation

## Legs Farrat

## Legs V<sup>me</sup> Salmon



Les 1200 francs, également à perpétuité qui resteraient  
seront employés comme suit :

- 200 francs au bureau de bienfaisance d'Orsay,
- 100 francs au bureau de secours mutuels d'Orsay
- 100 francs à la S<sup>te</sup> de secours mutuels d'Orsay
- 300 francs à l'orphelinat S<sup>te</sup> Suzanne d'Orsay
- 100 francs en livrets aux enfants de l'école communale
- 100 francs à la S<sup>te</sup> ba Paufare d'Orsay,
- 100 francs à la C<sup>ie</sup> des Pompier d'Orsay,

Les 300 francs de rente de surplus seront employés,  
suivant les prévisions de la commune : ce titre de  
1800 francs sera remis à la commune nette de  
frais et droits.

Le Conseil,  
après avoir entendu les volontés de la défunte  
accepte le legs de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Salmon née Paufare  
M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'un  
marché soumission, pour les travaux à exécuter  
à l'entrée du cimetière et s'élevant à la somme  
de 15000 francs.

Le conseil après avoir pris connaissance de ce  
marché, demande à M<sup>r</sup> Collet de lui faire  
connaître le rabais qu'il consentira à faire.  
M<sup>r</sup> le Maire rend compte au conseil des divers essais  
faits par plusieurs maisons, à l'effet de faire choix  
d'une motte pompe à incendie. Ces essais faits en  
présence de la Commission des pompier et des pompier  
La commission a fixé son choix sur la motte pompe  
Baffly, dont les essais ont été les plus satisfaisants  
et demande l'autorisation de faire l'achat de  
cette pompe au prix de \_\_\_\_\_ fr. et de son matériel  
accessoires.

Le Conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire à faire cet achat  
dont un crédit de 20000 francs a été voté dans la  
séance du 29 octobre 1928 et autorise à prendre le  
surplus de la dépense sur l'article 94 de l'exercice  
en cours.

M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au conseil que l'assurance  
de 22000 fr. faite pour le presbytère n'est plus en rapport  
avec la valeur du dit immeuble, et propose de porter cette  
assurance à 100000 francs.

## Marché Collet

arrêté

Voir Page 236

x

## Achat d'une pompe à incendie et matériel

app. le 16 mars 1929

x

## Assurance du presbytère

supplément.

app. le 21/11/29

X  
Vote de Crédits

pour la surveillance de la cantine

app. 30/1. 29

Le Conseil,  
autorise M<sup>r</sup> le Maire à passer un avenant de 78000 fr. avec la Cie d'assurances Mutuelles 9 rue Royale à Paris.  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 1928. allouant 25 francs de plus aux institutrices ne bénéficiant pas des œuvres post-scolaires. ce qui portait cette indemnité à 100 fr. pour chaque institutrice assurant le service de la cantine.  
Vu les lettres des institutrices refusant de continuer cette surveillance, prétendant qu'elles ne sont pas suffisamment rétribuées.

Vu l'arrêté de M<sup>r</sup> le Maire en date du 27 décembre 1928. approuvé par M<sup>r</sup> le Préfet en date du 8 janvier 1929 ~~et~~ nommant M<sup>me</sup> David Madeleine surveillante de la cantine.

Le Conseil, vote la somme de 400 francs à M<sup>me</sup> David pour toute la durée de la cantine scolaire, cette somme sera prélevée sur l'art. 94. du budget primitif en cours.

X  
Vote de Crédits nouveau

Mousanglant

app. 30/1. 29

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 1928 - votant un crédit de 7500 francs pour l'installation du chauffage central à la Crèche municipale.

Vu l'approbation du marché Mousanglant avec M<sup>r</sup> le Maire d'Orsay, en date du 8 janvier 1929. vote à nouveau le crédit de 7500 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours - cette somme n'ayant pu être touchée par l'entrepreneur, le marché n'ayant été approuvé qu'en 1929.

M<sup>r</sup> le Maire demande au conseil que le traitement du professeur de Cours d'Anglais à l'école des filles soit supporté par la Commune au lieu d'être par les élèves - le conseil renvoie à l'étude à la Commission scolaire. et demande en même temps que les fournitures scolaires demandées pour les écoles soient examinées par la Commission avant l'achat tous les ans.

M<sup>r</sup> le Maire demande une augmentation de traitement de 150 francs par mois pour le secrétaire.  
Le Conseil, vu les bons services de cette employé vote à l'unanimité 150 fr par mois d'augmentation, vote le crédit

Cours d'Anglais

école des filles

X  
Traitement du Secrétaire

Vote de crédits

app. 30/1. 29

Lotissement de la  
Chaumière - Orsay  
Association Syndicale  
autorisée.

Lotissement de "La  
Prairie -  
Association Syndicale autorisée

de 1800 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice  
en cours.

In exécution de l'article 12 de l'arrêté Préfectoral  
du 21 décembre 1928. Monsieur le Maire soumet  
au Conseil, le projet de constitution d'une  
association syndicale autorisée dite du  
lotissement de la Chaumière à Orsay -  
Le Conseil, Délibère,

Donne un avis favorable sur le projet de consti-  
tution de l'association Syndicale.

M. le Maire dépose sur le bureau le projet de consti-  
tution d'une association syndicale autorisée de la  
Prairie.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté Préfectoral  
du 8 novembre 1928. M. le Maire soumet le dossier  
au conseil Municipal pour avis.

Il rappelle que malgré toutes les injonctions  
qui ont été faites au lotisseur, il n'a jamais été  
possible d'obtenir la production du dossier exigé  
par les lois du 14 mars 1919 - 19 juillet 1924 -  
qu'une action judiciaire intentée par la Com-  
mune au lotisseur n'a d'ailleurs pas abouti  
à cause de l'amnistie.

Il propose au conseil d'émettre un avis favorable  
sur le projet de constitution d'une association  
syndicale ayant pour but d'exécuter tous  
travaux d'aménagement.

Il ajoute qu'il ne lui paraît pas possible d'émettre  
un avis définitif avant d'avoir connaissance  
des dispositions qui vont être arrêtées en parti-  
culier assainir les terrains.

Le Conseil, délibère,

Donne un avis favorable sur le projet de consti-  
tution de l'association syndicale à former pour  
l'aménagement du lotissement de "La Prairie".

Déclare toutefois qu'il ne pourra se prononcer  
sur la réalisation des travaux que sur le vu  
du projet d'exécution de ces travaux et  
en particulier des dispositions qui seront prises  
pour l'assainissement du sol et pour mettre

x  
Association Syndicale  
autorisée dite  
L'Idéale de Mondétour

les terrains à l'abri du débordement des eaux de la rivière.

In exécution de l'article 12 de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1928, M<sup>r</sup> le Maire soumet au Conseil M<sup>al</sup> le dossier de constitution de l'association Syndicale autorisée dite de "L'Idéale de Mondétour". M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil de la lettre de M<sup>r</sup> Lorin du 28 décembre 1928, laquelle contient la phrase suivante.

"Il est à remarquer que conformément aux décisions judiciaires intervenues la société L'Idéale de Mondétour doit exécuter les travaux qui concernent les terrains que je leur ai vendus". M<sup>r</sup> le Maire indique qu'il ne connaît pas les décisions judiciaires dont parle M<sup>r</sup> Lorin et il fait ressortir que certains travaux ont déjà été exécutés par M<sup>r</sup> Lorin et devront faire l'objet de remboursements.

Le Conseil, délibère,

Donne un avis favorable sur le projet de constitution de l'association.

Fait remarquer toutefois qu'il y aurait lieu de faire préciser à M<sup>r</sup> Lorin la définition du Syndicat qui va être formé en ce qui concerne le remboursement par l'Etat d'une partie des travaux exécutés.

Assistance aux  
femmes en couches

Madame Cabarg Marcelle Jeanne Marie Joseph femme Lee Guével, domiciliée à Orsay depuis le 28 juillet 1928 ayant déjà 2 enfants âgés de 2 et 1 an, ayant son domicile de secours à Meudon. S. et O.

Admise en 2<sup>e</sup> partie.

Assistance aux Vieillards

M<sup>r</sup> Macé Pierre et M<sup>me</sup> Courtel Maria Louise, son épouse, domiciliés à Orsay rue Archangi 7° 16 depuis 48 ans, nés M<sup>r</sup> Macé Pierre le 28 juillet 1855 à St Brimoël. C. d. N. M<sup>me</sup> Macé Marie Louise née Courtel le 8 décembre 1854 à Boyat (Morbihan), le mari ne gagnant que 16 francs par jour, digne d'intérêt.

admis en 1<sup>ère</sup> partie.

Allocations journalières

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'allocation journalière pour soutien indispensable de famille art 24 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923. présentée par:

Le Sourd Philomène f<sup>me</sup> Fresne domicilié à Orsay rue de Versailles 46.

Le Conseil, considérant que cette famille

x  
 Travaux de Viabilité de  
 l'avenue St Laurent  
 près du cimetière

mérite intérêt et bienveillance, émet l'avis  
 qu'une suite favorable soit donnée à cette  
 demande.

Monsieur le Président donne connaissance au conseil  
 du projet de marché de gré à gré, passé avec M.  
 Collet pour les travaux de viabilité de l'avenue  
 St Laurent, près du cimetière, marché adopté par  
 la commission des chemins.

Le conseil après avoir pris connaissance de ce projet  
 autorise M. le Maire à le signer tout en l'invitant  
 à obtenir de M. Collet, un rabais sur les frais de  
 devis: s'en rapporte à M. le Maire pour agir  
 au mieux des intérêts de la Commune.

Projet d'agrandissement  
 de l'Hôpital Hospice  
 Archange

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'une  
 lettre de M. Muret, Conseiller Général, architecte de  
 l'Hôpital Hospice Archange, relative à un projet  
 d'agrandissement pour recevoir des malades.  
 Le conseil émet un avis défavorable par 6  
 voix contre 3.

*(Handwritten signatures and notes)*  
 J. Lemaire  
 M. Muret  
 M. Collet  
 M. Duv  
 M. Lamy  
 A. Lemaire

## Séance du 5 mars 1929

Du Jendi 28 février 1929.  
 Convocation du conseil Municipal pour le  
 Mardi 5 mars 1929. à 20 heures à la  
 Mairie, pour délibérer sur les affaires  
 courantes, portées à l'ordre du jour.  
 Le Maire

Le an mil neuf cent vingt neuf le  
 Mardi 5 mars, les membres du conseil  
 municipal d'Orsay, régulièrement

Couvoqués, se sont réunis, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Paul Blondel Maire, pour la session ordinaire. Étaient Présents: M: Paul Blondel Maire, Bevaux, Lefeuvre adjoints, Beneste, Jolly, Dreux, Lorne, Vilain Piérot, Broué, Chouvenin, Marotte, Colin, Besoux excusé M. Simon.

Le Conseil choisit pour secrétaire M: Chouvenin lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité, sous la réserve par M: Lorne, qui demande que la Commission des Finances, soit réunie le plus rapidement possible, à l'effet de régler la question de la dette restée pendante entre l'hospice et la Commune.

Location de  
l'ancien presbytère

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M: Allorge, chargé de louer bourgeoisement l'ancien Presbytère. M: Allorge ayant trouvé à louer à Monsieur André Routy, devant exercer une profession d'impressions d'art.

Le conseil est d'avis de ne pas louer à un industriel, et engage M: le Maire à entrer en pourparler avec l'administration des Postes qui a l'intention d'installer ses bureaux sur cet emplacement.

app. 28 mars 1929  
Section Commerciale  
École des Filles  
Traitement du Professeur  
d'Anglais

M: le Maire demande au conseil de bien vouloir voter un traitement annuel de 600 francs au Professeur d'Anglais, de la Section Commerciale de l'École des filles.

Le conseil vote ce traitement en prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours et demande ~~la participation des élèves foraines aux frais du cours~~ complémentaire.

X  
Subvention  
Cantine scolaire

app. le 16 mars 1929

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que pour pouvoir continuer la cantine scolaire jusqu'au 27 mars prochain, le comité demande une subvention.

Le conseil, considérant que 75 enfants indigents bénéficient des repas chauds. vote la somme de 1000 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

X

Subvention au comité  
pour l'organisation  
d'un concours de musique  
app. le 16 mars 1929

Subvention à l'amicale  
des Pêcheurs à la ligne

Correspondances

Hospitalisation  
Grangiens.

Mémoire Collet  
Dépotoir

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du comité d'organisation d'un concours de musique à Orsay le 23 juin prochain, demandant une subvention pour l'organisation de ce concours. Le conseil, délibère, vote la somme de 1500 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. Dumas Président de l'amicale des Pêcheurs à la ligne, demandant une subvention pour l'organisation de concours de pêche. Le conseil, ayant prévu une somme de 200 francs au budget primitif de l'exercice 1929 - renvoi à l'étude la subvention demandée pour la fête du mois d'août.

Acte est donné à M. le Maire des diverses communications qu'il a faites au conseil, sur enquête projet d'achat local de la Gendarmerie lettre Cessens, location de terrains au bord de la prairie des îles en bordure de l'Yvette, renvoyé à la commission des chemins.

lettre Borigny demandant à ne pas rester le 2<sup>e</sup> dimanche de la fête de la S<sup>t</sup> Laurent, acceptée. M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'hospitalisation à l'hospice Archaugé d'Orsay de M. Grangiens Louis Marie 22 rue Archaugé à Orsay ayant son domicile de secours à Orsay où il demeure depuis 14 ans, admis à l'assistance aux vieillards, depuis le 13 septembre 1928.

M. Grangiens étant hors d'état de travailler pour cause de vieillesse.

Le conseil délibère,

Donne un avis favorable à cette hospitalisation

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. Collet Entrepreneur de travaux publics à Falaiseau, qui demande le paiement de ses travaux du dépotoir.

Le conseil délibère,

Demande que la réception définitive soit faite et nomme la commission chargée de cette réception.

Ont été nommés: MM. Blondel Maire, Colin, Drouin

X  
 Projet d'agrandissement  
 de l'Hôpital Hospice  
 Archange

Marotte, Lemerle et Vilain.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Inspecteur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques du département de Seine et Oise lui a adressé, à la date du 28 février dernier, une lettre faisant connaître ses observations sur l'avis émis par le conseil au cours de sa séance du 26 janvier dernier et l'invitant à soumettre à nouveau la question au conseil. M<sup>r</sup> le Maire, après avoir donné connaissance de la lettre de M<sup>r</sup> l'Inspecteur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, présente un rapport détaillé et documenté sur la question. Il expose que, dans sa séance du 12 décembre dernier, le conseil général a voté un crédit de 1-120000 francs destiné à la création de 40 lits nouveaux pour malades à l'hôpital hospice Archange. D'autres crédits ont été votés pour l'hospitalisation des tuberculeux et des vieillards dans un certain nombre d'hôpitaux du département.

Il communique une déclaration des médecins de l'hôpital, les Docteurs André et de Presquet, affirmant que le contagieux admis à l'hôpital n'est plus contagieux pour la population, la désinfection étant complètement faite, le malade n'est plus dangereux.

Au reste tous hôpitaux sont urbains et il n'a jamais été signalé que les quartiers de Paris et de Versailles, pour ne citer que les villes où se trouvent ces hôpitaux aient une morbidité plus élevée que les autres quartiers.

Ceci établi il rappelle que les écoles actuelles ont été construites 38 ans après l'ouverture de l'hôpital et que ce voisinage existant depuis 54 ans n'a jamais révélé le moindre danger pour la population scolaire.

Pour ces raisons M<sup>r</sup> le Maire croit que le conseil doit émettre un avis favorable au projet d'agrandissement qui se fera aux frais du département.

Il estime qu'en agissant ainsi il s'associera efficacement à l'œuvre humanitaire de lutte contre la maladie et la misère que l'administration veut amplifier, dans le département avec l'aide généreuse du conseil général. La réalisation du projet d'agrandissement de l'hôpital hospice Archange sera un bienfait pour la population nécessiteuse d'Orsay et des communes du canton.